

Bonjour à Toutes et Tous,

Le pylône de téléphonie Orange... enfin, ça fonctionne ! Normalement il n'y a plus aucune zone blanche sur toute notre commune. Les forces de l'ordre ainsi que les services de secours pourront donc être en liaison partout sur l'ensemble de notre commune. Ma demande concernant le réseau Orange à Valdampierre date de fin 2014, après les inondations. Il aura fallu attendre 2022 pour la voir se réaliser!
«Mieux vaut tard que jamais»

Concernant l'éclairage public, afin de participer à l'effort collectif, les horaires de nuit seront élargis de 23h à 5h. Pour le chauffage des locaux communaux (école, cantine, local associatif, bâtiment communal, bureaux), il y a bien longtemps que le chauffage a été régulé. Nous n'avons pas attendu les leçons de morale de nos dirigeants, nos finances et notre bon sens auront suffi. L'abondance n'a jamais existé à Valdampierre. Il y a vraiment une déconnexion entre nos dirigeants et ce que nous vivons dans la vraie vie !

Les démarcheurs : un mot pour vous dire «ATTENTION !» Certains se font passer pour un organisme d'État ou mandaté par la commune, c'est FAUX ! Ce sont des entreprises privées qui veulent profiter de la crédulité des gens, ils essaient en général de vendre hors de prix des équipements qui pourraient vous coûter bien moins cher et ne sont pas nécessairement utiles ou adaptés.

À la Communauté de Communes des Sablons, un PCAET (Plan Climat Air Energie et Territoire) a été mis en place. Une étude est en cours sur l'isolation des maisons de notre commune. Un avion détecteur de déperdition de chaleur a survolé notre territoire, les résultats sont en cours d'analyse. Il y aurait environ 40 à 50 maisons concernées à Valdampierre.

Les propriétaires de ces maisons dites «passoires énergétiques» recevront un courrier personnalisé signé par le Vice-président en charge du PCAET et moi-même. Nous les inviterons à une réunion explicative avant la fin de l'année. Rien ne leur sera vendu lors de cette réunion, des solutions leur seront proposées et chacun sera libre de son choix.

La fête de Noël aura lieu le second weekend de décembre, avec une attraction à partir du vendredi et feu d'artifice le samedi 10, organisés par la mairie. Le samedi, les associations ont prévu un marché de Noël sur la place de l'école, avec des animations au cours de la journée et une tartiflette le soir.

Enfin, la distribution du colis de nos aînés aura lieu le samedi 17 décembre, c'est toujours un plaisir d'aller à leur rencontre.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Eddie Vandenabeele, votre Maire



Valdampierre
fête Noël

Vendredi 9
Décembre *de 17h30 à 20h*

DISTRIBUTION DE
FRIANDISES
AUX ENFANTS DE L'ÉCOLE

PHOTOS AVEC LE
PÈRE NOËL

ATTRACTION
OUVERTE À TOUS

Samedi 10
Décembre *toute la*
journée

MARCHÉ ARTISANAL
SPÉCIALITÉS CULINAIRES
DÉCORATIONS
CADEAUX

ANIMATIONS
BALADE EN CALÈCHE, PÈRE NOËL,
DANSE, TOMBOLA...

TARTIFLETTE
ORGANISÉE PAR LES
ASSOCIATIONS

FEU D'ARTIFICE
À 19H SUR LA PLACE

INFORMATIONS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

Étaient présent.es : Eddie VANDENABEELE, Sylvie GRENOUILLON, Jérôme BENESY, Raymond CATHELAIN, Laurent MERMET, Julie BOSSEAUX, Sophie BOUGER, Patrice CHILLIARD, Eddie PONDELEK, Delphine PRUSKI

Absents : Trystan BRZUSTOWICZ.

Absent.es excusé.es : Denis BALLERY pouvoir donné à E.VANDENABEELE, I.VANDENABEELE pouvoir donné à J.BOSSEAUX.

Secrétaire de séance : Delphine PRUSKI

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

Résultats de clôture d'excédent de fonctionnement	147 761.07 €
Résultats de clôture déficit d'investissement	49 466.09 €
Résultat de clôture de l'ensemble excédent	98 294.98 €

- VOTE à l'unanimité le compte administratif et compte de gestion 2021.
- APPROUVE la décision modificative au budget 2022 - section investissement telle que définie dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE	DÉSIGNATION	DÉPENSES	RECETTES
Chap.002	Excédent de fonctionnement		+ 979 €
Chap.1068	Investissement		+ 88 €
Chap. 001	Dépenses d'investissement	- 88 €	

- DÉCIDE l'achat de quatre défibrillateurs pour répondre à obligation faite aux établissements recevant du public (ERP) de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe en application des articles L.123-5 et L.123-6 du code de la construction et de l'habilitation et de l'article L.5233-1 du code de la santé publique.
- DÉCIDE de retenir le devis SCHILLIER France SAS, d'un montant de 5 540.16€ TTC.
- AUTORISE M. le maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR auprès de la préfecture de l'Oise.
- DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise Clôture environnement, d'un montant de 6.318,00€ TTC pour la pose d'une clôture pour le bâtiment communal.
- DÉCIDE d'effectuer la mise à jour du P.L.U afin de combler quelques manquements, s'agissant notamment de l'annexion des Servitudes d'Utilité Publique concernant l'Eglise de Valdampierre et l'abbaye de Marcheroux.
- DÉCIDE de retenir le contrat de l'entreprise LP SYSTEM, d'un montant de 575,00€ TTC par an afin d'assurer la maintenance de l'alarme incendie de la mairie et de l'école.
- DÉCIDE de verser une subvention d'un montant de 500 € à Monsieur LOPEZ Jérôme dans le cadre de l'opération de rénovation des façades mise en place par la Communauté de Communes des Sablons.

Les compte-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles sur notre site Internet ou en mairie.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SABLONS

QU'EST CE QUE LE PCAET ?

Il y a bientôt deux ans, la Communauté de Communes des Sablons adoptait son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui a pour objectif d'anticiper les effets du changement climatique, de le combattre et de s'y adapter. L'application de cet outil se traduit par la réalisation d'actions concrètes sur le territoire des Sablons.

UN CADASTRE SOLAIRE ET UNE THERMOGRAPHIE

Réalisés sur l'ensemble du territoire, leur objectif est d'identifier les déperditions de chaleur chez les particuliers et évaluer le potentiel photovoltaïque des toitures et parkings du territoire.

DES HAIES LE LONG DES CHEMINS RURAUX

Afin de compenser les gaz à effet de serre émis chaque jour et favoriser la biodiversité, pas moins de 10 km de haies vont être plantées chaque année pendant les 5 années à venir le long des chemins ruraux reliant différentes communes du territoire.

UN PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ (PMS)

Dans l'intention de favoriser les déplacements plus respectueux de l'environnement, le PMS engage notre intercommunalité dans le développement des liaisons douces et l'amélioration de son offre de transports en commun.

UN DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Mené par la CCS pour améliorer l'efficacité énergétique de la mairie, de la salle des associations et de l'école.



BROCANTE

La brocante, organisée par les associations a réuni, sous un beau soleil, de nombreux exposants le dimanche 11 septembre.

Les jeux gonflables et jeux traditionnels en bois, loués par la commune, ont fait la joie des enfants.



RÉCOMPENSES POUR LES BACHELIER.ES

La municipalité a décidé de récompenser le travail sérieux de nos bachelier.es ayant été reçu.es avec mention.

Un.e candidat.e ayant obtenu son diplôme cette année avec la mention bien (une moyenne entre 14 et 16/20) recevra la somme de 50€ ; 100€ avec une mention très bien (moyenne supérieure à 16/20), et même 200 € s'il. elle a reçu les félicitations du jury (mention attribuée aux candidat.es présentant une moyenne supérieure à 18/20 et excellent dossier scolaire).

Les bachelier.es concerné.es peuvent se présenter en mairie avec leur relevé de notes pour se faire connaître. Leur prix leur sera remis lors de la cérémonie des vœux du maire au mois de Janvier 2023.



ILLUMINATIONS DE NOËL

Depuis quelques années maintenant, Valdampierre renouvelle son parc de décorations lumineuses de Noël. Les élus ont fait le choix de lisser ces investissements sur plusieurs années afin de préserver l'équilibre budgétaire de notre village, tout en bénéficiant chaque fois de matériels dotés des meilleures performances.

Ainsi, les décorations aux anciens motifs vont être remplacées par des illuminations neuves et harmonisées à l'échelle du village. Qui plus est, elles sont composées de LED qui consomment entre 60 et 75 % d'électricité de moins que leurs aînées.

De quoi lutter contre la morosité actuelle et égayer notre village en cette période de fin d'année, tout en adoptant une conduite responsable et pérenne quant aux dépenses énergétiques !



AIDE POUR LES ASSISTANT.ES MATERNEL.ES

Nous avons constaté que les assistant.es maternel.les étaient trop peu nombreu.ses dans notre village.

Ce mode de garde permet de concilier vie familiale et professionnelle en respectant les besoins de leur jeune enfant et en favorisant son épanouissement.

L'assistant.e maternel.le peut accueillir à son domicile 1 à 4 enfants. Pour exercer ce métier, il est nécessaire d'obtenir un agrément délivré par la Présidente du Conseil départemental et d'avoir suivi la formation obligatoire préalable à l'accueil.

Cet agrément, renouvelé tous les 5 ans, est conditionné à certains aménagements du logement et achats de matériel afin de garantir le bien-être physique et la sécurité des enfants accueilli.es.

Afin de favoriser l'installation de nouveaux accueils de jeunes enfants sur la commune, la municipalité complètera la prime à l'installation proposée par la CAF. Elle pourra également proposer une aide lors du renouvellement de l'agrément.

La demande devra être faite en mairie et sera conditionnée à la validation de l'agrément par la CAF.



LES INCIVILITÉS METTENT NOS ENFANTS EN DANGER

L'école a repris depuis le début du mois de septembre et nous souhaitons rappeler ces quelques conseils afin d'améliorer la sécurité aux abords de l'école :

- Évitez le dépose minute à la porte de l'école et privilégiez un stationnement confortable pour tous.
- Respectez les limitations, et réduisez notamment votre vitesse aux abords de l'école.
- Redoublez de vigilance en manoeuvrant votre véhicule.
- Privilégiez le parking en marche arrière. Ainsi, vous pourrez repartir en marche avant avec une meilleure visibilité, à l'heure où de nombreux enfants se déplacent sur le parking.
- N'oubliez pas que la petite taille des enfants les rend vulnérables.
- Ne gênez pas le passage des bus : 2 bus doivent pouvoir stationner et repartir sans encombre du parking.
- Ne vous garez pas sur les trottoirs, les enfants rentrant à pied, et les personnes avec des poussettes doivent pouvoir passer sans avoir à descendre sur la route !

Nous vous rappelons qu'il existe d'autres parkings très proches de l'école : un peu plus loin dans la rue du général De Gaulle, ou encore en haut de l'escalier situé au fond du parking.



EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE NOCTURNE ÉTENDUE

L'éclairage public du village sera prochainement coupé entre 23h et 5h du matin.

5 BONNES RAISONS POUR L'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC UNE PARTIE DE LA NUIT :

1. RÉALISER DES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES

L'éclairage public représente une dépense communale non négligeable. Selon l'Ademe, (l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), l'éclairage public représente 41 % de l'énergie consommée par les collectivités territoriales et 37 % de leur facture d'électricité.

En éteignant 5 à 7h par nuit on peut réaliser jusqu'à 50% d'économie sur la facture d'électricité.

BON À SAVOIR

L'éclairage public n'a aucune incidence sur la baisse de la criminalité et de la violence. 80 % des vols et agressions ont lieu en plein jour. Des études montrent également qu'il n'y a pas plus d'accidents de la route sans éclairage.

2. LIMITER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

- Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les déchets toxiques,
- Pour préserver les ressources naturelles et diminuer la dépendance aux sources d'énergie importées (pétrole, uranium, gaz, etc...),

Un potentiel de 40 à 75% d'économies d'énergie est dès aujourd'hui possible en modernisant les installations et en paramétrant une extinction nocturne.

3. PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. Éclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore. Le développement des éclairages publics participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.

La pollution lumineuse affecte particulièrement les insectes et la pollinisation.

4. PROTÉGER LA SANTÉ HUMAINE

L'alternance jour-nuit est essentielle aussi pour l'homme. L'être humain est un animal diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Pour être en bonne santé, ce rythme doit être respecté. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

5. PRÉSERVER LE CIEL NOCTURNE

La lumière artificielle provoquée par l'éclairage public est responsable d'une partie importante de la pollution lumineuse. Elle masque l'accès au ciel et la contemplation des étoiles, supprimer l'éclairage c'est avoir la possibilité d'admirer le ciel.

AUTOUR DES ÉCOLES

ACCUEIL DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE

Le thème abordé durant l'année scolaire 2022-2023 est l'espace, thème sur lequel les enfants découvriront les constellations.

Les enfants ont déjà eu la joie de participer à 2 sorties : une pour les enfants de maternelle à Palomano et une pour ceux d'élémentaire à la ferme de Gröning.

Durant la semaine de vacances de la Toussaint, deux autres sorties sont prévues, Samara et Parkafun.



Palomano, c'est une ville à l'échelle des enfants, avec des décors réalistes, des déguisements et accessoires où les enfants peuvent laisser libre cours à leur imagination.

L'ASSOCIATION ILEP GÈRE LE SIRS

La gestion de l'accueil de loisirs et périscolaire du SIRS de Valdampierre – Les Hauts Talican a été confiée à l'association ILEP, Initiatives Laïques d'Éducation Populaire à compter du 1^{er} septembre 2022.

L'association ILEP est une association locale, spécialiste de la gestion des accueils de loisirs, dont le siège se situe à Beauvais. Elle travaille depuis 2005 avec de très nombreuses collectivités territoriales, sur l'ensemble du département.

ASSOCIATION LES P'TITS LOUPS

L'association a pour objectif de subventionner des projets pédagogiques au sein des écoles de Valdampierre et des Hauts Talicans. Sortie au musée, au théâtre, au cinéma, pratique de l'escrime, de l'équitation etc...



Pour cela, des événements et des manifestations sont organisés au cours de l'année scolaire, tels que le carnaval, les ventes de chocolats, la fête de l'école...

Afin de pouvoir continuer à organiser tous ces événements pour les enfants, il nous faut de l'aide. Vous avez des idées, du temps, des talents de bricoleur, venez nous aider à embellir nos projets en nous prêtant main-forte, pour un coup de main ponctuel ou pour toutes nos manifestations !!!

Envie de nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter !
associationlespetitsloups@gmail.com
ou via notre page Facebook : les petits loups

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

REPAS DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Association des anciens combattants-prisonniers de guerre
Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc - OPEX - Veuves - Pupilles de la Nation - Sympathisants / Section locale de Valdampierre

Comme à l'accoutumée, la mairie organise la commémoration du 11 novembre 1918 au monument aux morts. Nous comptons sur votre présence avec la jeune génération afin de perdurer les hommages à nos anciens.

Le pot de l'amitié sera offert par la Municipalité.

Nous avons le plaisir de vous inviter au repas de notre association qui aura lieu ce vendredi 11 novembre 2022 à 12h30 à la salle polyvalente de la mairie de Valdampierre. (sur inscription).

Le président, André Tessier

Menu

- * Apéritif : Kir vin blanc et ses toasts et verrines
- * Mille-feuilles à l'espagnole et son beurre de tomate
- * Trou normand
- * Tournedos de poulet et croustilles d'effilés de poulet à la crème de volaille et ses légumes
- * Assortiment de fromages et salade
- * Assiette gourmande de mini-desserts
- * Vin - eau - café

LE BUS POUR L'EMPLOI PASSE À VALDAMPIERRE

Six ans après le lancement du premier Bus départemental pour l'emploi, dispositif unique mis en place par le Conseil départemental de l'Oise, le 5ème bus est arrivé le 13 septembre dernier sur les routes oisiennes et permet désormais de couvrir 100% du territoire.

Ce 5ème bus sillonne les routes de l'Oise jusqu'au 15 décembre.



UN ACCUEIL PERSONNALISÉ
AU SERVICE DE L'EMPLOI

IL SERA SUR NOTRE COMMUNE
JEUDI 27 OCTOBRE 2022,
DE 9H30 À 12H30,
SUR LE PARKING FACE À L'ÉCOLE.

LE BUS DÉPARTEMENTAL POUR L'EMPLOI C'EST :

- Un véhicule aménagé, équipé d'un ordinateur connecté à Internet, offrant un espace « accueil » et un espace bureau permettant d'assurer la confidentialité des échanges.
- Une équipe dédiée de professionnels : un chauffeur/agent d'accueil et 2 conseillers en insertion professionnelle
- Un partenariat étroit avec le Service Public de l'Emploi

À bord du bus, les professionnels analysent les besoins, apportent les premières réponses, et assurent un suivi dans le temps. Ils facilitent l'accès à l'aide à l'insertion, la formation, l'emploi mais aussi à l'information et la documentation. Ils sont également en contact avec le tissu économique local pour accompagner notamment les chefs d'entreprise dans leurs opérations de recrutement.

CE SERVICE DÉPARTEMENTAL EST OUVERT À TOUS

Contact Bus n°5, du lundi au vendredi

au 06 23 29 89 37

ou bus5-emploi@oise.fr

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI :

Recherche d'emploi

- Offres d'emploi émises directement par les entreprises locales et offres de Pôle Emploi
- Préparation des candidatures à l'embauche : CV, lettres de motivation et entretiens

Suivi personnalisé

- Informations sur les permanences des partenaires (mission locale, Pôle Emploi, structures d'insertion par l'activité économique, etc.)
- Informations sur les possibilités d'accompagnement socioprofessionnel dans le cadre des chantiers d'insertion, des clauses d'insertion, etc.

Formation et valorisation du parcours professionnel

- Offres de formation
- Avis de concours
- Aide à la recherche de stages (notamment stage de 3^{ème} ou de lieux d'apprentissage).

POUR LES CHEFS D'ENTREPRISE :

Le recrutement

- Accompagnement des employeurs : de la définition du profil de poste à l'embauche
- Diffusion des offres d'emploi des entreprises et présélection des candidats habitant le canton
- Information sur les possibilités d'aides à l'embauche ou de recours aux contrats aidés
- Possibilité d'organiser des entretiens de recrutement.

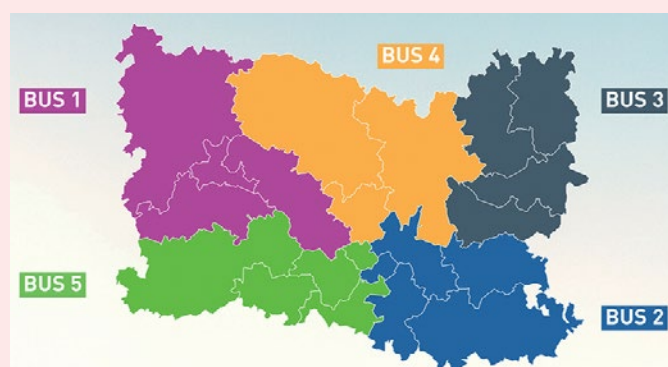
POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL :

L'accompagnement

- Création ou reprise d'une entreprise
- Informations sur les jobs d'été, forums de l'emploi et de la formation, etc.

En tout, 322 communes de l'Oise accueillent les bus.

- Bus 1 : Grandvilliers (27 communes), Beauvais (3), Beauvais 2 (21), Mouy (20).
- Bus 2 : Senlis (10 com.), Creil (1), Pont-Sainte-Maxence (14), Nanteuil-le-Haudouin (18), Crépy-en-Valois (10).
- Bus 3 : Thourotte (23 communes), Noyon (21), Compiègne 1 (10), Compiègne 2 (12).
- Bus 4 : Saint-Just-en-Chaussée (30 communes), Estrées Saint-Denis (30), Clermont (10).
- Bus 5 : Chaumont-en-Vexin (29 communes), Méru (12), Montataire (11), Nogent-Sur-Oise (4) et Chantilly (5).



MONTCHEVREUIL ET SON DOMAINE. GRANDEUR ET DÉCADENCE

Montchevreuil ! Pour la plupart d'entre nous ce toponyme nous est familier et pourtant il fleure bon les âges médiévaux et nous pourrions presque nous croire embarqués dans l'ambiance bruyante et chamarrée d'un tournoi chevaleresque organisé, à grand frais et signes de démonstrations de puissance, par un prince de haut-rang. Le domaine, plutôt le fief, de Montchevreuil et son histoire sont intimement liés à celles des villages environnants (pex. Le Mesnil-Théribus) et particulièrement du nôtre, alors nommé « Le Val-Dampierre », puisqu'il dépendait, au moins par alliance, des Seigneurs de Montchevreuil et leur puissant domaine.

Val-Dampierre (Le). Charles du Croc, père de Françoise du Croc, s'en dit seigneur dans le contrat de mariage de sa fille avec René de Mornay, en 1590.

« L'Annuaire des Fiefs du Vexin », par Arthur de Marsy, Janvier 1864

Un premier château (fortifié ?) fut construit au 12^{ème} siècle sur le coteau de Montchevreuil, dont apparemment, il ne reste pas de traces. Puis vint la construction, en 1539 et sur les fondations de l'ancien édifice, du château « Renaissance » par un seigneur de la famille de Mornay, Guillaume ou son fils Pierre, qui avait acquis le domaine auprès du Sieur Jean Chenu, lié aux Mornay par des liens de cousinage.

Montchevreuil. En 1500, Péronne de Chenu, femme de Guillaume de Mornay, se disait dame de Montchevreuil. En 1531, Gilles de Guiry épousa Anne le Boucher, veuve de Roch Chenu, seigneur de Montchevreuil. Cette terre est toujours restée dans la famille de Mornay, jusqu'à la mort de Léonor de Mornay, marquis de Montchevreuil, arrivée en 1717.

Ce fut le véritable essor de la « dynastie » des Mornay qui allaient s'installer à Montchevreuil, et briller à la Cour de France pendant plus de quatre siècles, embellissant le parc du château avec des jardins « à la française » et y ajoutant des ailes et des écuries au 17^{ème} siècle. C'était le siècle de Louis XIV qui, dit-on, appréciait particulièrement Henri de Mornay, au point de déclarer que « S'il n'était Bourbon, il voudrait être Montchevreuil ». Ce Mornay fut même un des trois témoins du mariage du roi avec Madame de Maintenon. Puis l'intérieur fut remanié au 19^{ème} par Jules de Mornay, Marquis de Montchevreuil.

Mais, après l'action diplomatique d'éclat du Comte Charles-Edgar de Mornay, missionné par le roi Louis-Philippe 1^{er} (1830- 1848), pour apaiser le Sultan du Maroc, ulcéré par la colonisation de l'Algérie, les soucis financiers et politiques eurent lentement raison de l'opulence, très coûteuse à préserver, du domaine de Montchevreuil. Notons qu'à l'occasion de cette mission, Mornay fut accompagné par le peintre Eugène Delacroix qui en rapporta un goût certain pour la représentation de scènes exotiques et colorées (Aujourd'hui, nous dirions de lui qu'il était un « journaliste officiel du pouvoir » en reportage). Ce Mornay fut aussi Ambassadeur, Pair de France et collectionneur d'art. Après un siècle de lente accumulation de déboires financiers, la Princesse Yolande, dernière propriétaire, ayant déjà vendu moult œuvres d'art, meubles et tapisseries au Grand-Duché du Luxembourg au début des années 1950, se résolut à céder le domaine, en 1956, à une Société Civile Immobilière qui



Cliché du 19^{ème} siècle ? On distingue bien le centre « Renaissance », avec des tourelles crypto-médiévales, et les ailes « Classiques », illustrées par les célèbres lucarnes de toit caractéristiques de l'époque.

s'empressa de ne rien faire et laissa à l'abandon (!) le château et son parc de deux cents hectares (ceint de 6,5km de murs construits sous le Second-Empire à l'aide d'une subvention impériale). Abandonné, le parc subit des coupes de bois « à blanc » (En bref, table rase !) et le château fut allègrement pillé, tout en continuant de tomber en ruines (voir photo satellite). A Montchevreuil, de la devise des Mornay « Arte et Marte » (Par le Talent et par le Combat), il ne reste que de glorieuses ruines ...

De nos jours, ce domaine est devenu un centre de réceptions privées (mariages, séminaires d'entreprise, ...)

Plaisamment, et pour la petite histoire, souvenons-nous que la sauce Mornay fut créée, autour de 1820, en l'honneur de deux membres particulièrement élégants de la famille ... de Mornay !

RECETTE POUR 1 L DE SAUCE MORNAY

- 1L de lait
- Aromates (thym, échalotte, persil, poivre, laurier, ail)
- 140g de roux blanc (70g de beurre + 70g de farine)
- 3 ou 4 jaunes d'oeufs
- 80g de gruyère rapé

Le Château de Montchevreuil au début du 20^{ème} siècle.



Finalement, la France pays de la gastronomie, comme le pensent nombre de citoyens du monde, n'est peut-être pas tant que cela une « Image d'Epinal » ... et assurer la postérité mémorielle de cette puissante famille de la Renaissance et du « Grand Siècle » à travers une sauce simple à cuisiner est, somme toute, un événement pas si étonnant et incongru que cela !

Grandeur, Décadence et Sauce Mornay... la trilogie infernale !

Philippe Louet

NOUVEAUX HORAIRES

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

LUNDI	8h30 - 12h30
MARDI	15h00 - 19h00
MERCREDI	10h30 - 12h30
JEUDI	8h30 - 12h30
VENDREDI	14h00 - 18h00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI	/ 16h00 - 18h00
MARDI	8h30 - 12h30 / 18h00 - 19h00
VENDREDI	8h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

PERMANENCE DES ÉLUS

MARDI	18h00 - 19h00
SAMEDI (SEMAINES PAIRES)	9h30 - 12h00

NAISSANCES

Nous souhaitons la bienvenue à :

Williana WEBER	Paul LAGAITE
Isaac COHEN	Sofia SIEMIENIEC
Syana AUSSANT	
Milan BENLIOGLU	
Tina PRUVOST JORY	
Sara LOPES DA COSTA	

DÉCÈS

Nous avons eu le regret de dire au revoir à :
RANDU épouse DUMAY Julienne
BERSON Jean-Marc

RAPPEL : HORAIRES DES ENGINS À MOTEUR

Merci de respecter les horaires autorisés pour les tontes et travaux domestiques.

- En semaine de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

DÉCHETTERIE D'AUNEUIL

HORAIRES D'ÉTÉ (du 1er avril au 31 octobre)
Lundi au Samedi : 9h-13h et 14h-17h50

HORAIRES D'HIVER (du 1er novembre au 31 mars)
Du lundi au Samedi : 13h-16h50

AGENDA

- **9 et 10 décembre : fête de Noël**
- **17 décembre : distribution du colis des anciens**
- **6 janvier 2023 à 19h : cérémonie des vœux du maire**
- **19 mars 2023 : Semi-marathon de Valdampierre**



CALENDRIER DU MARCHÉ RURAL - AUTOMNE 2022

OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
04	■	02	■	06	■ ■
11	■ ■	08	■ ■	13	■
18	■	15	■	20	■ ■
25	■ ■	22	■ ■	27	■
		29	■		

MARDI
17h-20h



■ maraichère locale, food-truck
■ fromages de brebis, bière, poissons frais et fumés
épicerie de produits locaux, saucissons, jus de fruits, pain d'épices & infusions



PANNEAU NUMÉRIQUE D'INFORMATIONS

Pour consulter l'affichage des messages en direct, plus besoin de vous déplacer !

- Vous pouvez télécharger l'application **CENTO LIVE** (Android ou IOS/Apple) pour recevoir sur votre smartphone les informations du panneau numérique situé sur la place de l'école.
- Un nouveau « pavé » d'accès rapide aux informations diffusées sur le panneau a été ajouté à la page d'accueil du site www.valdampierre.fr.

LA RUBRIQUE DU PETIT GRINCHEUX

Ramasser les déjections de son chien, c'est avant tout se mettre à la place de toutes les personnes susceptibles de marcher dedans ou d'être simplement gênées par leur présence. En tant qu'habitant d'une commune et citoyen, chacun est dans l'obligation de prendre soin des lieux publics et des lieux de passage. Une rue ou un parc souillé de crottes de chien n'est agréable pour personne.

Des sacs « ramasse-crotte » sont à votre disposition, notamment près de l'aire de jeu rue de la place.



Pour accéder au site Internet de notre village, vous pouvez scanner ce QR code avec votre smartphone.
ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER DE NOTRE SITE !



LE P'TIT VAL, JOURNAL D'INFORMATIONS DE VALDAMPIERRE N° 2022/03
CONCEPTION, RÉDACTION, COORDINATION, PHOTOS, ET RÉALISATION :
COMMISSION COMMUNICATION, MAIRIE DE VALDAMPIERRE
2 RUE DE L'ÉGLISE - 60790 VALDAMPIERRE - TÉL : 03 44 79 23 02
WWW.VALDAMPIERRE.FR
IMPRIMÉ PAR CGL ALPHAGRAPH À AUNEUIL
TIRAGE À 450 EXEMPLAIRES